

laquelle la République populaire démocratique de Corée devait abandonner toutes armes nucléaires et tous programmes nucléaires existants, ainsi que tous autres programmes existants d'armes de destruction massive et de missiles balistiques, de façon complète, vérifiable et irréversible. Dans sa résolution, le Conseil a renforcé et élargi une nouvelle fois les sanctions imposées à la République populaire démocratique de Corée.

Extension du mandat du Groupe d'experts

Le 12 juin 2012, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2050 (2012), dans laquelle il a décidé de proroger jusqu'au 12 juillet 2013 le mandat du Groupe d'experts, conformément aux dispositions du paragraphe 26 de sa résolution 1874 (2009).

Séances : non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstention)</i>
S/PV.6752 16 avril 2012						S/PRST/2012/13
S/PV.6783 12 juin 2012		Projet de résolution (S/2012/423) présenté par les États-Unis				Résolution 2050 (2012) 15-0-0
S/PV.6904 22 janvier 2013		Projet de résolution (S/2013/41) présenté par les États-Unis				Résolution 2087 (2013) 15-0-0
S/PV.6932 7 mars 2013		Projet de résolution (S/2013/136) présenté par 14 États Membres ^a	Belgique, Canada, Danemark, Japon, Pays-Bas, Philippines			Résolution 2094 (2013) 15-0-0

^a Australie, Belgique, Canada, Danemark, États-Unis, France, Japon, Maroc, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, Royaume-Uni, Rwanda et Togo.

37. Consolidation de la paix après les conflits

Vue d'ensemble

De 2012 à 2013, le Conseil de sécurité a tenu trois réunions en rapport avec la consolidation de la paix après les conflits et adopté une déclaration du Président. Le Conseil a examiné les rapports annuels de la Commission de consolidation de la paix à deux séances, qui ont été suivies de dialogues interactifs informels. Le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix après les conflits a été examiné à une autre séance et une déclaration du Président a été adoptée.

Rapports annuels de la Commission de consolidation de la paix

Le 12 juillet 2012, le Secrétaire général a souligné les progrès accomplis, en particulier au

Libéria, en Sierra Leone et en Guinée, deux ans après l'examen du dispositif de consolidation de la paix, composé de la Commission de consolidation de la paix, du Fonds pour la consolidation de la paix et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Il a cité trois domaines dans lesquels la Commission pourrait œuvrer davantage pour accroître l'efficacité des outils de consolidation de la paix : améliorer sa capacité de faire appel à ses membres et de mobiliser des ressources ; continuer de mettre l'accent sur la consolidation de la paix à long terme ; apporter une aide précieuse hors du cadre des missions en fournissant un appui intergouvernemental¹¹²⁴.

¹¹²⁴ S/PV.6805, p. 2 et 3.

L'ancien Président de la Commission de consolidation de la paix (Rwanda) a présenté le rapport annuel de la Commission¹¹²⁵. Il a indiqué qu'elle avait répondu favorablement à la demande de conseils et d'appui de la Guinée qui était ainsi devenue le sixième pays dont s'occupait la Commission, même si le Conseil n'était pas saisi de la situation en Guinée et qu'aucune mission n'y était déployée. Il a signalé trois éléments présentés dans le rapport : les démarches engagées par la Commission pour dialoguer avec les institutions financières internationales, ses capacités en matière de promotion des connaissances et de partage d'expériences, et la nécessité de renforcer son interaction avec les organes principaux de l'ONU et son rôle consultatif vis-à-vis d'eux. Concernant les relations entre la Commission et le Conseil, il a souligné que les exposés présentés au Conseil par des Présidents des formations pays étaient devenus systématiques avant que le Conseil ne procède à un examen périodique des situations dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission et des mandats les concernant. Il a aussi relevé que le Conseil avait instauré des dialogues interactifs informels concernant la situation dans certains pays. De plus, il a rappelé que l'examen réalisé en 2010 avait mis l'accent sur la possibilité de développer un lien dynamique entre la Commission et le Conseil, et a insisté sur la nécessité d'une plus grande clarté de la part du Conseil sur les domaines spécifiques où les conseils de la Commission de consolidation de la paix pourraient être recherchés¹¹²⁶.

L'actuel Président de la Commission de consolidation de la paix a signalé qu'il fallait améliorer la compréhension de la nature ainsi que de la portée du rôle de la Commission, et remarqué qu'elle devait encore donner la pleine mesure de ses capacités. Il a aussi fait part de suggestions transmises par les présidents des formations pays, à savoir : intensification et institutionnalisation des relations entre le Conseil de sécurité et les formations pays ; clarification de la répartition des rôles et responsabilités avec les hauts responsables de l'ONU sur le terrain ; fourniture de conseils en temps opportun par la Commission au Conseil lorsque celui-ci envisage de modifier la forme de l'engagement des Nations Unies sur le terrain ; échange périodique d'informations avec le Conseil sur les possibilités et les risques propres aux pays¹¹²⁷.

Le Vice-Président, Politique opérationnelle et services aux pays de la Banque mondiale a déclaré que la

Commission de consolidation de la paix avait fourni des informations et des conseils utiles aux équipes de pays de la Banque mondiale et ajouté que la Banque avait observé des progrès dans tous les domaines de travail des formations pays et dans les six pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Il a souligné que le dispositif d'aide internationale devait être plus cohérent¹¹²⁸.

Les orateurs ont salué les efforts déployés dans les six formations pays de la Commission de consolidation de la paix. Ils ont aussi insisté sur la nécessité de renforcer les capacités nationales et d'améliorer les relations avec le Conseil, particulièrement pour ce qui concerne la qualité des échanges entre les deux organes et le rôle consultatif de la Commission pour ce qui concernait l'examen des mandats de consolidation de la paix par le Conseil. Des orateurs ont aussi demandé que la coordination aux fins de la consolidation de la paix soit renforcée entre les parties prenantes : organes principaux et organismes des Nations Unies, institutions financières internationales et autres acteurs extérieurs au système des Nations Unies.

Le 25 avril 2013, le Conseil a examiné le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix¹¹²⁹, présenté par l'ancien Président de la Commission et représentant du Bangladesh. Celui-ci a déclaré qu'en 2012, la Commission avait accordé une importance particulière à la consolidation institutionnelle, à la facilitation des activités des formations pays, au renforcement des partenariats avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, à l'approfondissement de ses relations de travail avec les principaux acteurs sur le terrain, à l'amélioration de son partenariat avec les principaux organes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, et à l'élaboration d'un nouveau paradigme pour la coopération Sud-Sud¹¹³⁰.

L'actuel Président de la Commission de consolidation de la paix a souligné que celle-ci jouait un rôle consultatif auprès du Conseil de sécurité et déclaré qu'elle pouvait et devait jouer un rôle à l'appui de l'examen par le Conseil des stratégies de retrait et de transition de trois des missions déployées dans les pays dont elle s'occupait, et lui communiquer des informations sur les efforts déployés en matière de consolidation de la paix à l'issue d'une période de transition et de retrait de l'une ou l'autre des missions des Nations Unies. Il a ajouté que la Commission

¹¹²⁵ S/2012/70.

¹¹²⁶ S/PV.6805, p. 3 à 5.

¹¹²⁷ Ibid., p. 5 à 7.

¹¹²⁸ Ibid., p. 9.

¹¹²⁹ S/2013/63.

¹¹³⁰ S/PV.6954, p. 2 à 4.

pouvait donner au Conseil des points de vue utiles à l'examen de différentes solutions visant à résoudre des problèmes graves pendant la phase de consolidation de la paix dans les pays dont elle s'occupait¹¹³¹.

Des orateurs ont signalé qu'il importait que les pays prennent les choses en main, qu'il était nécessaire de renforcer la coordination et de répartir le travail entre les acteurs concernés, et que la Commission de consolidation de la paix disposait d'un potentiel de mobilisation de ressources. Ils ont aussi demandé l'amélioration des méthodes de travail de la Commission et signalé l'utilité de l'assistance consultative que celle-ci pouvait apporter au Conseil concernant les mandats de consolidation de la paix.

Rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit

Le 20 décembre 2012, le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit¹¹³². Le Secrétaire général a déclaré que des progrès considérables avaient été accomplis depuis la publication de son premier rapport sur le sujet en 2009¹¹³³, que la réponse apportée par les Nations Unies au lendemain d'un conflit était devenue plus cohérente, rapide et efficace, et que des progrès notables avaient été réalisés dans les domaines du règlement des conflits, de la planification tenant compte des disparités entre les sexes, du financement et de la primauté du droit. Il a toutefois remarqué que les résultats obtenus en matière de gouvernance et de relance de l'économie avaient été moindres. Le Secrétaire général a mis en évidence trois éléments indispensables à la réussite de la consolidation de la paix : l'ouverture, le renforcement des institutions et l'appui soutenu de la communauté internationale¹¹³⁴.

Le Président de la Commission de consolidation de la paix a insisté sur l'utilité des rapports périodiques présentés par le Secrétaire général au Conseil et à l'Assemblée générale dans le domaine de la consolidation de la paix, ainsi que l'importance des

trois éléments mis en avant par le Secrétaire général. Il a aussi fait remarquer l'analyse et les recommandations contenues dans le rapport concernant la participation des femmes à la consolidation de la paix. Il a salué les trois recommandations formulées dans le rapport à l'intention de la Commission: améliorer la collaboration, la cohérence et l'adhésion des partenaires aux stratégies nationales de consolidation de la paix; définir des modalités de coopération différenciées et adaptables selon les pays dont s'occupait la Commission; renforcer la collaboration entre la Commission et le Conseil de sécurité¹¹³⁵.

Des orateurs ont salué les progrès accomplis depuis la publication du rapport initial et ont continué à souligner le rôle consultatif que la Commission de consolidation de la paix pouvait jouer auprès du Conseil de sécurité. Ils ont aussi estimé que des efforts supplémentaires devaient être réalisés en matière de consolidation de la paix, notamment pour ce qui concerne le renforcement des capacités nationales, des institutions et de l'état de droit, dans le respect de la souveraineté nationale; l'amélioration de la coordination et des échanges entre la Commission et les principaux organismes des Nations Unies; la promotion de l'aide financière internationale et de la collaboration étroite entre la Commission de consolidation de la paix et les institutions financières régionales et internationales; l'ouverture à tous des activités de consolidation de la paix et le renforcement de la participation des femmes à ces activités; la résolution des causes structurelles du conflit, y compris celles qui concernent le développement économique et social.

À cette séance, le Conseil a adopté une déclaration du Président dans laquelle il a, entre autres, réaffirmé que l'appropriation et la responsabilité nationales étaient cruciales pour l'instauration d'une paix durable, reconnu l'importance du rôle joué par les femmes dans la consolidation de la paix, et souligné qu'il fallait renforcer la coordination, la cohérence et l'intégration des activités de consolidation de la paix¹¹³⁶.

¹¹³¹ Ibid., p. 4 à 6.

¹¹³² S/2012/746.

¹¹³³ S/2009/304.

¹¹³⁴ S/PV.6897, p. 2 et 3.

¹¹³⁵ Ibid., p. 3 à 5.

¹¹³⁶ S/PRST/2012/29.

Séances : consolidation de la paix après les conflits

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstention)</i>
S/PV.6805 et S/PV.6805 (Resumption 1) 12 juillet 2012	Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa cinquième session (S/2012/70) Note verbale datée du 2 juillet 2012, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/511)		28 États Membres ^a	Ancien président de la Commission de consolidation de la paix (Rwanda), Président de la Commission de consolidation de la paix (Bangladesh), Vice-président, Politique opérationnelle et services aux pays de la Banque mondiale, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies	Secrétaire général, tous les membres du Conseil et tous les invités ^b	
S/PV.6897 et S/PV.6897 (Resumption 1) 20 décembre 2012	Rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2012/746)		25 États Membres ^c	Président de la Commission de consolidation de la paix (Bangladesh), Chef adjoint de la délégation de l'Union européenne, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies	Secrétaire général, tous les membres du Conseil et tous les invités	S/PRST/2012/29
S/PV.6954 25 avril 2013	Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa sixième session (S/2013/63)			Ancien président de la Commission de consolidation de la paix (Bangladesh), Président de la Commission de consolidation de la paix (Croatie)	Tous les membres du Conseil, ancien président de la Commission de consolidation de la paix (Bangladesh), Président de la Commission de consolidation de la paix (Croatie)	

^a Argentine, Arménie, Australie, Belgique, Brésil, Burundi, Canada, Chili, Croatie, Égypte, Indonésie, Irlande, Japon, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Népal, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Norvège, République de Corée, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Suède, Suisse et Tunisie (au nom du Mouvement des pays non alignés).

^b La Colombie était représentée par son Ministre des affaires étrangères.

^c Argentine, Arménie, Australie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Croatie, Danemark, Indonésie, Iran (République islamique d') (au nom du Mouvement des pays non alignés), Japon, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République de Corée, Sénégal, Suède, Suisse, Thaïlande et Turquie.